

# Je crée ou reprends une Association



J'ai une idée de projet  
et/ou d'association



Je prends contact  
avec  
la Vie Associative  
de CY



Par mail, [vie.asso@cyu.fr](mailto:vie.asso@cyu.fr)

Au bureau,  
au RDC de la tour des Chênes à Cergy

Ou en visio,  
ou au téléphone au 06 24 78 50 89



- 1 Je crée les statuts**  
(Nom, bureau, siège social sur site CY, objet, thèmes/actions, modèle de fonctionnement, économie : modèle disponible sur le site du gouvernement )
- 2 J'organise une Assemblée Générale et je rédige le PV d'AG constitutive**  
(Validation des statuts)

Je suis décidé,  
que dois je faire  
pour créer mon asso ?



- 3 J'envoie ma demande de domiciliation à l'Université**  
Je fournis également tous les papiers demandés pour garantir l'acceptation de mon dossier : PV AG, Statuts, Charte des Assos CY, Charte d'engagement Républicain, Logo.

- 4 Mon dossier passe en Commission Vie Etudiante (CVE)**  
La commission a lieu une fois par mois, et permet la validation de votre domiciliation.  
Il faudra attendre la décision finale signée par le président.



- 5 Je peux désormais me déclarer en préfecture:**  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1119>
- 6 Je crée mon Compte en Banque**  
1ère étape indispensable pour la suite de votre association !
- 7 Je trouve une assurance**  
2ème étape incontournable, votre association doit avoir une assurance de responsabilité civile

Je n'ai plus qu'à finir les  
procédures administratives  
avec le service Vie Associative  
et prévoir pleins d'activités avec  
mon association !

